

Procès-verbal de la session du Conseil Communautaire du 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Présents :

Mesdames et Messieurs JUBERT, THOMAS, BARRE, FLEURY, DANVY, PORCHER, DOUADY, CAMUS, LUCHINI, DAUBORD, SCHNEIDER, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET, DROZDZ.

Absents excusés :

Madame Marie-Thérèse MAROTTE a donné pouvoir à Monsieur Christophe JUBERT
Monsieur Robert BOSCARINO a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD
Monsieur Christian BORGEAIS, représenté par sa suppléante Madame Catherine DROZDZ

Assistaient également :

Mesdames CARCA et CHAGNON, Monsieur COULON, membres suppléants,
Madame Catherine ROBERT, conseillère municipale de Mézières-en-Brenne
Mesdames Christelle CHAMBARD, DGS, et Catherine CHILLOU, Responsable du Service Finances

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022

Le Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date du 13 décembre 2022.
Le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Cathy CHAGNON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du PV de séance du conseil communautaire du 13 décembre 2022
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du Président
- Débat d'orientations budgétaires 2023
- Personnel :
 - Ecoles animation : ouverture d'un poste
 - Modification du temps de travail d'une animatrice France services

- Opération de réhabilitation du groupe scolaire de Mézières en Brenne : avenants au marché de travaux
- Création d'un piste cyclable et piétonne : avenant au marché de travaux
- Affaires économiques : Boulangerie de MARTIZAY : Assujettissement à la TVA
- Voirie : Programme de voirie 2023 - lancement des consultations
- Ordures ménagères :
 - Approbation des conventions avec ECOLOGIC pour la reprise des articles de bricolage et de jardin thermiques et des articles de sport et de loisirs.
 - Avenant à la convention de l'Entente Intercommunale
- Projet Eolien de Buzançais : consultation du conseil communautaire

Décisions du Président

Virement de crédits

ARVC 2022 – 02

En application des articles L 2322-1 et L2322-2 du Code général des collectivités territoriales et de la circulaire NOR/INT/B/89/00017C du 11 janvier 1989, le président, considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires pour faire face à des dépenses qui n'ont pas été prévues au budget « Principal » 2021, a demandé au comptable public de prendre en compte le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

022 F01 –Dépenses imprévues	- 1 179 €
7391178 F01 Prélèvement TFC	+ 1 179 €

D2023-01- Réhabilitation d'un bâtiment pour y accueillir le CPIE : mission SPS et Contrôle technique

En application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédures adaptées en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

Le Président dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment à Azay-le Ferron pour y accueillir le CPIE a consulté plusieurs cabinets pour les missions SPS et Contrôle technique.

Il a décidé d'attribuer ces missions comme suit :

Mission SPS : SOCOTEC pour un montant de 3 502 € HT

Mission de Contrôle technique : SOCOTEC pour un montant de 5 450 € HT

Débat d'orientations budgétaires 2023

N° 01/01-2023 – Débat d'orientations budgétaires 2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau suite au travail des commissions, pour l'année 2023.

Discussions : Il est remarqué que l'augmentation du prix des repas à domicile n'est pas en faveur des clients qui ont des petites retraites.

Le Conseil Communautaire, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023.

Personnel

01/02-2023- Création de poste d'Adjoint Technique Territorial au service Ecoles - Animation

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à la longue maladie d'un agent ATSEM, il est nécessaire de recruter un Adjoint Technique Territorial à temps complet au 1^{er} mars 2023. Aussi, il propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président

01/03-2023 – Modification du temps de travail d'un poste d'Animateur France Services

Monsieur le Président rappelle la délibération 03/03-2022 du 10 mai 2022 concernant le recrutement d'un animateur France Services à raison de 24h hebdomadaires.

Il informe le conseil communautaire que la France services subit une forte affluence des utilisateurs. Il convient de modifier le temps de travail de l'animatrice France Services de 24h à 28h hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2023. Aussi, il propose de modifier le temps de travail de l'animatrice France Services à raison de 28h par semaine à compter du 1^{er} mars 2023. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président.

Opération de réhabilitation du groupe scolaire de Mézières en Brenne

N° 01/04-2023 – Réhabilitation du groupe scolaire de Mézières en Brenne – avenants au marché de travaux

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux, dans le cadre du marché de travaux de « Rénovation énergétique, mise en place d'un chauffage par géothermie sur nappe et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du groupe scolaire de Mézières-en-Brenne », informe que des modifications des devis initiaux s'avèrent nécessaires.

Aussi, conformément à l'avis de la commission consultative MAPA, il propose d'accepter les devis suivants :

Lot N° 4 – Plomberie – SOPCA

Pose d'éviers dans les classes + 4 203,44 € HT

Lot N°7 – Doublages – BHM :

Plafond garderie et modification des cloisonnage + 7 198,00 € HT

Lot N°8 – Menuiseries – BHM :

Traitement des persiennes, modification du nombre de portes, création d'un placard et mise aux normes de l'escalier du logement + 7 881,00 € HT

Lot N°9- Peinture Revêtements de sol – BIDAULT

Suppression de la peinture du sol de la chaufferie
Peinture des radiateurs en fonte conservés + 598,40 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les avenants tels que présentés ci-dessus, et autorise le Président à les signer.

Discussion :

Monsieur VALET précise que les travaux supplémentaires du lot N°7 sont dus pour partie, à un oubli de l'architecte. Aussi il est suggéré que la plus-value correspondante soit à sa charge.

Création d'une piste cyclable et piétonne

N° 01/05-2023 – Création d'une piste cyclable et piétonne – avenant au marché de travaux

Monsieur le Vice-Président chargé des travaux informe que dans le cadre du marché de travaux de « création d'une piste cyclable et piétonne », il convient d'améliorer la sécurité sur le pont de la RD15. Il est préconisé d'installer un garde-corps. Un devis correspondant à ces travaux a été présenté par l'entreprise BTS titulaire du marché de travaux.

Lot unique VRD – BTS
Installation d'un garde-corps

+ 4 304,00 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant tel que présenté ci-dessus, et autorise le Président à le signer.

Développement économique

01/06-2023 – Opération Boulangerie de Martizay : Assujettissement à la TVA

Monsieur le Président informe de la mise à l'étude du projet de la boulangerie de Martizay. Il précise que la Communauté de Communes a la possibilité d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération.

Il propose donc d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération à compter du 1^{er} février 2023 avec une option trimestrielle. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA de cette opération à compter du 1^{er} février 2023 avec une option trimestrielle.

Discussions :

Monsieur LALANGE précise que pour l'instant il n'a été réalisé que les diagnostics nécessaires à l'étude de ce projet. Il demande que la question soit étudiée lors du prochain Bureau afin qu'une décision soit prise au prochain conseil Communautaire. En effet, il indique qu'il est régulièrement sollicité par les propriétaires qui souhaitent avoir la position de la Communauté de Communes sur le rachat et la réhabilitation de leur commerce.

Monsieur TELLIER rappelle qu'il ne s'agit pas du dernier commerce de la commune.

Monsieur FLEURY rappelle que les trois dernières opérations liées aux commerces ont été réalisées par la commune de Martizay : l'hôtel, l'épicerie et la boucherie.

Monsieur JUBERT souhaite que les décisions soient uniformisées sur le territoire.

Monsieur CAMUS suggèrera au Bureau la règle suivante : que le foncier soit pris en charge par les communes et que la réhabilitation soit réalisée par la communauté de communes. En tout état de cause la décision sera prise collégialement.

Départ de Madame DOUADY à 19h15.

Voirie

N°01/07-2023 - Lancement de la consultation pour les travaux du programme Voirie 2023

Monsieur le Président de la commission « Voirie » rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire présenté dans le débat d'orientations budgétaire 2023. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dès le printemps, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée comportant trois lots :

- lot n° 1 : tapis aux enrobés froids.
- lot n° 2 : Reprofilages et ECF
- lot n° 3 : Assainissement, création de fossés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie programme 2023, sous forme d'un marché à procédure adaptée.

N°01/08-2023 - Lancement de la consultation pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie 2023

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle le fonctionnement du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur

réalisation. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants). Il demande au conseil d'autoriser le Président à lancer l'appel public à la concurrence.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants), sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Ordures ménagères

N° 01/09-2023 – Approbation des conventions avec ECOLOGIC pour la reprise des articles de bricolage et de jardin thermiques ainsi que des articles de sport et de loisirs

Monsieur le Vice-Président informe que l'éco organisme ECOLOGIC assure la reprise des articles de bricolage et de jardin thermiques ainsi que des articles de sport et de loisirs

Le Vice-président propose de conventionner avec Ecologic pour la reprise de ces articles et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Vice-Président, et autorise le Président à signer ladite convention.

N° 01/10-2023 – Entente intercommunale : Avenant N° 3 à la convention

Par délibération en date du 14 décembre 2019, le SYTOM de la région de Châteauroux a approuvé la convention d'Entente Intercommunale.

Depuis, ce sont 12 collectivités qui ont rejoint le SYTOM et qui sont désormais membres de l'instance : les CDC Cœur de Brenne, Marche Berrichonne, Creuse Confluence (23), Ecueillé-Valençay, Chabris Pays de Bazelle, Chatillonnais en Berry, du Pays d'Issoudun, Levroux Boischaut Champagne, de La Châtre-Ste Sévère, le SYMCTOM du Blanc, le SICTOM de Chénérailles (23) et le SICTOM de la Champagne Berrichonne.

Par délibération en date du 19 septembre 2022, la communauté de communes de la Marche Berrichonne a pris la décision de ne plus être membre de l'Entente Intercommunale. Il convient donc de mettre à jour la convention qui nous lie.

Par ailleurs, dans le cadre du passage aux extensions des consignes de tri, des caractérisations pour le petit aluminium sortant sont à faire au nombre de 8 pour l'ensemble des collectivités. Au regard du coût facturé pour les caractérisations « classiques », le coût total supplémentaire est de 6,42€, soit un coût unitaire par caractérisation de 93,22€ à compter du 1^{er} janvier 2023.

Aussi, conformément à l'article 9 « Révision de la présente convention par accord des parties » de la convention d'entente intercommunale, la convention doit être modifiée par un avenant.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention d'Entente Intercommunale et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document annexe.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention d'Entente Intercommunale et autorise le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document annexe.

Consultation du conseil communautaire

N° 01/11-2023 – Projet Eolien de BUZANCAIS : consultation du Conseil Communautaire pour avis

Monsieur le Président fait part au conseil du courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre invitant le conseil communautaire, dans le cadre de l'enquête publique, à se prononcer sur le projet éolien de Buzançais situé en périphérie de notre territoire.

Le Président propose de se prononcer contre ce projet.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 0 voix POUR, 13 voix CONTRE et 6 Abstentions (Mesdames Françoise DANVY, Marie-Thérèse MAROTTE (*pouvoir*), Messieurs Christophe JUBERT, Gilles THOMAS, Hervé FLEURY, David PORCHER)

Donne un avis Défavorable au projet éolien de Buzançais.

Intervention

Monsieur TELLIER intervient au sujet des dégâts causés par les sangliers qui restent à la charge des propriétaires et de la chasse.

Monsieur JUBERT considère qu'il n'est pas normal que la taxe à l'hectare des propriétés de chasse soit peu élevée.

Monsieur VALET rappelle son intervention auprès de la secrétaire d'Etat lors de sa visite en Brenne par rapport aux friches. Les terres agricoles sont volontairement laissées en friches pour la chasse. Or, les landes ne génèrent plus d'impôt foncier. Il précise qu'elle en a pris note et va s'occuper du sujet .

Informations diverses

Monsieur le Président informe le conseil des prochaines dates à retenir :

- Bureau, le 7 mars 2023
- Conseil Communautaire avec notamment le vote du budget, le 13 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h.

La Secrétaire de séance


Cathy CHAGNON

Le Président


Jean-Louis CAMUS

Arrêté lors de la session du : 13 Mars 2023

Publié et affiché le : 2 Mars 2023